

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-HILARION

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LAVOIE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION**

QUE: le règlement numéro 416 intitulé : « Règlement fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs de service pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception » a été adopté à une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Hilarion tenue ce 22 janvier 2018.

Toute personne intéressée à consulter le règlement peut le faire aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-HILARION, CE 24^{IÈME} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2018.



**Nathalie Lavoie
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**